

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le QUATORZE OCTOBRE à 18 Heures,

Le Conseil municipal de la Ville de LAMBERSART, légalement convoqué le 7 Octobre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

*Nombre de Conseillers en exercice : 35*

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. BOUCHE Nicolas, Maire ; M. PIÉROT Antoine, Mme GERBER Héloïse, M. BERTIN Pierre, Mme PICHONAT Emmanuelle, M. LEMTIRI Kacem, Mme LEROY-LAIDEBEUR Barbara, M. DUMEZ Gilles, Mme LUCOT Pascale, M. LAOUTID Fouad, Mme DEWAS Sabine, M. MAGDELAINE Emmanuel, Mme COUSIN Chantal, M. HUBERT Thomas, Adjoints ; Mme DUSAUTOIS Domitille, M. BURLION Nicolas, Mme RAMON Anne, M. DE RYCKE Xavier, Mme CACHEUX Martine, M. LEKIEFFRE Guillaume, Mme DOUTRIAUX Céline, M. MOUKRIM Yassir, Mme NISOLLE Christine, MM. LEMBREZ Bertin, VASSEUR Quentin, Mme DOMRAULT-TANGUY Carole ; M. CAUDRON Christophe, Mmes ALTIDE Hélène, SCHERPEREEL Clotilde ; M. PIRA Pierre-Yves, Mme GILLERON Catherine, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** *au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

Mme KALACH Maha, Conseillère municipale déléguée [pouvoir à Mme PICHONAT Emmanuelle] ;  
Mme PILLA Claire, Conseillère municipale déléguée [pouvoir à Mme COUSIN Chantal] ;  
M. REYNAERT Pierre, Conseiller municipal [pouvoir à Mme SCHERPEREEL Clotilde] ;  
M. ACQUETTE Stéphane, Conseiller municipal [pouvoir à M. CAUDRON Christophe].

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. VASSEUR Quentin.

**N°18**

**O B J E T**

**DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THEMES – AIDE SOCIALE**

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2021/2024 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD**

*.../...*

## RAPPORT DU MAIRE

La Ville de Lambersart a mis en œuvre depuis 1992 une politique Petite Enfance contractualisée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

Les outils partenariaux des actions développées ont été le Contrat Enfance et le Contrat Temps Libre et à partir de 2009, le Contrat Enfance Jeunesse.

Ce contrat est arrivé à terme au 31 décembre 2020 et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, par sa nouvelle stratégie, déploie un nouvel outil : la Convention Territoriale Globale (CTG) dont les enjeux sont la simplification, la lisibilité et l'équité des financements.

Celle-ci, conclue pour 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024, permettra à la Commune de développer des actions au niveau local pour répondre à des besoins dans les domaines de la parentalité, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Ces actions sont mises en œuvre soit directement par la Ville, soit par les partenaires associatifs.

Chaque action fait l'objet d'un financement spécifique dans la convention.

Son montant est lié au maintien de la capacité d'accueil arrêtée lors de la signature du 1er Contrat et à un objectif de fréquentation à respecter chaque année.

**Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Transmis en Préfecture le 19 OCT. 2021  
Affiché le 19 OCT. 2021



Pour extrait conforme,

Nicolas BOUCHE  
Maire  
Conseiller Métropolitain